



Dossier jeunes 16 – 18 ans

Chantiers Citoyens 2020

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e),..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la « Charte du jeune participant à un chantier citoyen », certifie vouloir participer aux chantiers citoyens.

Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier citoyen venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt le Siarce et suis informé(e) qu'il sera impossible de céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

En cochant cette case, je consens à ce que le SIARCE enregistre et traite dans ses fichiers l'ensemble des données me concernant, conformément à l'article 8 du règlement intérieur.

Je suis disponible pour un chantier citoyen 5 jours de 7 heures consécutives pour les périodes du :

-

-

A , le

A , le

Signature des parents

Signature du jeune

AUTORISATION PARENTALE

Le signataire de l'autorisation parentale doit obligatoirement venir déposer en main propre ce document auprès de la mairie.

Je soussigné(e) : Père / Mère / Tuteur (Rayer la mention inutile)
(Préciser la qualité du tuteur : oncle, tante, frère...)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :



: Email :

Autorise mon fils, ma fille (rayer la mention inutile) à participer au Chantier Citoyen 2020

Nom : Prénom :

Date de naissance : Age :

La convention est conclue à la condition suspensive et résolutoire que le jeune dispose d'une assurance responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre évènement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre du chantier.

Je prends acte qu'en cas d'accident les frais médicaux (pharmacie, médecins, transports, hospitalisation) seront pris en charge par la Sécurité Sociale et la Mutuelle des parents. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

SIGNATURE DES PARENTS
(Pour les mineurs)
« Lu et approuvé »

A, le.....

Charte du jeune participant à un chantier citoyen

Chaque jeune participant à un chantier citoyen se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les animateurs et les jeunes.

Rappel des missions et des objectifs : Le projet Chantier Citoyen propose aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, de participer à une activité d'intérêt collectif et à dimension pédagogique pendant les vacances scolaires. En échange de cette activité, preuve d'un engagement personnel du jeune auprès d'une collectivité, le Siarce fournit une gratification à hauteur de 240 € / semaine (ou prorata temporis) sous forme de chèques cadeaux multi-enseignes.

I - La Place du jeune dans le Chantier citoyen

Dans le cadre du dispositif Chantier citoyen, le rôle et les missions du jeune sont plus particulièrement les suivantes :

- se rendre utile à la collectivité et mettre ses compétences au service du groupe afin de réaliser le chantier
- s'intégrer dans une équipe motivée, dynamique et participer à des moments de convivialité
- s'enrichir d'une expérience valorisante et valorisable

II - Les droits du jeune

Le SIARCE s'engage à l'égard des jeunes :

- A les informer sur les finalités de leur engagement
- A assurer dans le cadre d'une démarche pédagogique, une sensibilisation aux enjeux environnementaux et notamment de biodiversité
- A assurer leur intégration dans une équipe et les accompagner pour utiliser le matériel en toute sécurité
- Le jeune peut à tout moment interrompre sa collaboration, sous condition d'en informer l'encadrant du chantier ½ journée avant.

III - Les obligations du jeune :

La participation au chantier est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, ce qui n'exclut pas le respect de règles et consignes de sécurité. Le Siarce pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration en cas de non respect des consignes.

Les parents du jeune en seront averti par tous moyens à disposition de l'animateur.

Aussi le jeune s'engage à respecter l'organisation du chantier, son fonctionnement et le règlement intérieur.

Convention d'engagement réciproque

*L'intérêt des chantiers pour les jeunes c'est l'expérience de la réalisation collective d'une œuvre d'intérêt général et de la satisfaction qui l'accompagne, la découverte d'un mode de vacances actives et de métiers méconnus, la rencontre d'autres personnes, la reconnaissance.
Ce sont des moments "forts" à partager avec d'autres jeunes issus de milieux sociaux et culturels différents !*

Le Siarce s'engage à l'égard du jeune :

- à le sensibiliser de manière pédagogique aux enjeux environnementaux de l'entretien d'espaces naturels
- à lui confier des activités d'entretien en espaces verts (nettoyage/valorisation, coupe, ramassage, création de cheminement, aménagement, débroussaillage),
- à l'accompagner dans la bonne utilisation du matériel en toute sécurité,
- à le préserver en fournissant les équipements utiles à la bonne réalisation des missions (Equipement de Protection Individuelle etc.)

Le Siarce pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration en cas de comportement inadéquat ou de non respect des consignes.

Le jeune s'engage :

- à coopérer avec les différents publics rencontrés,
- à respecter le fonctionnement proposé et le règlement intérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées avec application et le sérieux approprié,
- à avoir une attitude correcte et responsable.

Le jeune pourra à tout moment interrompre sa collaboration, sous condition d'en informer l'encadrant du chantier 1/2 journée avant.

à Corbeil-Essonnes

à _____, le _____

Xavier DUGOIN
Président du Siarce

Pascal SIMONNOT
Vice-président délégué

Jeune participant au chantier citoyen
(signature)



Règlement Intérieur

ARTICLE I : Vêtements, outils

Chaque participant doit prévoir des vêtements adaptés, et cela en fonction des périodes et de la nature des chantiers. Le SIARCE n'est en aucun cas responsable de la détérioration éventuelle apportée aux vêtements pendant le chantier, aussi aucune indemnisation ne peut être attendue. Les outils mis à disposition doivent être utilisés conformément aux directives.

ARTICLE II : Nourriture et boisson

Les bénéficiaires du projet Chantier Citoyen bénéficieront de la prise en charge du repas de midi.

ARTICLE III : Attitude

Le participant doit avoir une attitude correcte et responsable permettant la réalisation du chantier. Les comportements irrespectueux, insolents ou perturbateurs, que ce soit en acte ou en parole, pourront conduire à l'exclusion du chantier.

ARTICLE IV : Lieu du chantier

Compte-tenu des contraintes administratives, techniques et climatiques, le lieu du chantier est toujours donné à titre indicatif et peut être modifié en cours de session.

Les participants arrivent et repartent du chantier par leur propres moyens ou utilisent la navette, qui à partir du point de rendez-vous donné (intra-muros), emmènera les participants sur le chantier chaque matin et le quitter chaque soir.

ARTICLE V : Fiche sanitaire

Les bénéficiaires du projet Chantier Citoyen devront **obligatoirement** remplir et joindre au dossier une fiche sanitaire dûment complétée et être à jour de tous leurs vaccins, sans cela, le jeune ne pourra pas participer au chantier.

ARTICLE VI : Responsabilité

Sauf en cas de faute inexcusable reconnue du SIARCE, ce dernier ne pourra être tenu responsable pour tout dommage corporel ou matériel subi par le jeune qui interviendrait dans le cadre du chantier et notamment en cas d'accident survenu par l'imprudence ou l'irrespect des consignes de sécurité.

ARTICLE VII : Assurance

Le jeune doit disposer d'une assurance responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre évènement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre de sa participation au chantier. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

ARTICLE VIII : Droits informatique et libertés

Objet du traitement de données

Finalités : le traitement a pour objet la gestion et l'organisation des chantiers citoyens.

Base légale

Ce traitement de données repose sur le recueil du consentement des participants aux chantiers citoyen.

Données traitées

Catégories de données collectées : identité, coordonnées (téléphone et adresse mail), situation scolaire, tailles de vêtements, vaccinations, traitements médicaux, difficultés de santé et restrictions alimentaires des participants aux chantiers citoyens, identité et coordonnées de la personne désignée par les participants comme étant la personne à contacter en cas d'urgence, identité et coordonnées des parents des participants.

Source des données : les données sont communiquées par les participants aux chantiers citoyens.

Caractère obligatoire du recueil des données : l'ensemble des données sont nécessaires pour permettre au SIARCE de gérer et d'organiser les chantiers citoyens.

Personnes concernées

- Participants et représentants légaux des participants aux chantiers citoyens.
- Personnels du SIARCE

Destinataires des données

Catégories de destinataires : dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données : les personnels du SIARCE concernés par la gestion et l'organisation des chantiers citoyen.

Hébergement et durée de conservation des données

Les données transmises par l'utilisateur sont hébergées par le SIARCE, à Corbeil Essonne, et conservées pour une durée de 18 mois, à l'exception des données présentant un intérêt administratif, notamment en cas de contentieux, justifiant de les conserver le temps des règles de prescription applicables.

Droits sur les données

Les personnes peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant, s'opposer au traitement de ces dernières, les faire rectifier ou les faire effacer. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Exercice des droits

Le délégué à la protection des données du CIG Grande Couronne est l'interlocuteur pour toute demande d'exercice de droits sur ce traitement : par mail, dpd@cigversailles.fr, ou par courrier : CIG Grande Couronne - Service MF RGPD - Délégué à la protection des données du SIARCE - 15 rue Boileau - 78000 Versailles.

Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER
--

- Le dossier ci-joint complété et signé
- 1 pièce d'identité recto-verso
- Un certificat de scolarité
- Attestation de la sécurité sociale et de la mutuelle
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- **Un certificat médical (datant de moins de trois mois à la date du chantier)** certifiant de l'aptitude du jeune à participer à ce projet (aptitude à travailler en équipe et effectuer des travaux d'entretiens aux espaces verts.)
- Copie des vaccinations (en cours)

Attention : tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné, ni retenu.

Fiche sanitaire de liaison 2020

SIARCE

(Merci de bien compléter la fiche sanitaire, sans cela, le dossier ne sera accepté)

1° Enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___ Garçon Fille

Adresse : _____

Code postal, Ville : _____

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles, elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

2° Vaccination (Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccination de l'enfant)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio					
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication
Attention : le vaccin Anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

3° Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants si nécessaire. (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatisme Articulaire aigu	Scarlatine
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Coqueluche	Otite	Rougeole	Oreillons	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Allergies : Asthme Oui Non Médicamenteuses Oui Non
Alimentaire Oui Non Autre

Précisez la cause de l'allergie ou restriction alimentaire et la conduite à tenir (Si automédication le signaler)

.....
.....
.....

Je soussigné,.....joignable (en cas d'urgence) au n°,
responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à
prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues
nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :